



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département des Pyrénées-Orientales**  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-**  
**PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Délibération N°80/2025**

MC/GA/JD/MI

Convocation en date du :  
31/10/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice :  
23  
Présents :  
15  
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :  
... ..

Transmission en préfecture en date du :  
... ..  
Accusé de réception en Préfecture du :  
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 06 novembre 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,  
Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,  
M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, M. Jordi AUVERGNE, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO, Mme Christiane GASTAL, Mme Valérie HOFER, M. Jacques-Hervé BONET, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE.

**Procurations :** M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à M. Thierry CO, M. Frédéric DEPERROIS a donné procuration à Mme Magali YOVANOVITH, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Olivier REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

**Absents :** Mme Kathleen MERCIER, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Le Président de séance expose :

Cette décision modificative n°2 de l'exercice 2025 fait suite à la notification de nouvelles recettes (fonds de concours CCHV pour le réseau de chaleur, dotation de solidarité rurale) et à l'abondement au regard de certains comptes d'investissement (notamment le réseau de chaleur) et de fonctionnement. Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget 2025, les crédits sont inscrits au fur et à mesure de la notification des subventions d'investissement.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La notification définitive de la dotation de solidarité rurale (DSR) a fait apparaître une dotation supérieure aux prévisions budgétaires. Cette recette supplémentaire de 100 000 euros permettra d'abonder le chapitre 011 (charges à caractère général) de 80 000 euros pour faire face aux

dépenses de fonctionnement imprévues, et le chapitre 014 (atténuation de produits) de 20 000 euros.

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>			
N°	Libellé	Augmentation	Diminution
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00 €	
61521	Entretien de terrains	12 000,00 €	
615221	Entretien bâtiments	14 000,00 €	
61551	Entretien matériel roulant	24 000,00 €	
6245	Transports collectifs	10 000,00 €	
6288	Autres services extérieurs	10 000,00 €	
<b>011</b>	<b>Total chapitre 011</b>	<b>80 000,00 €</b>	
7391112	Dégrèvement THLV	20 000,00 €	
<b>014</b>	<b>Total chapitre 014</b>	<b>20 000,00 €</b>	
	<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>100 000,00 €</b>	
<b>RECETTES RÉELLES</b>			
N°	Libellé	Augmentation	Diminution
741121	Dotation de solidarité rurale	100 000,00 €	
<b>74</b>	<b>Total chapitre 74</b>	<b>100 000,00 €</b>	
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>100 000,00 €</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

A la suite de la notification d'un fonds de concours attribué par la Communauté de Communes du Haut-Vallespir pour financer les réseaux de chaleur à hauteur de 225 000 euros, il convient d'inscrire lesdites recettes, ainsi que les dépenses afférentes qui n'étaient pas inscrites au budget primitif.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

A l'occasion de cette décision modificative, il a été décidé d'ajuster les crédits inscrits sur certaines opérations d'investissement, et bien sûr d'inscrire les dépenses afférentes aux subventions obtenues.

<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>				
Op	Compte	Libellé	Augmentation	Diminution
	238	Avances versées sur commandes		- 140 000,00 €
49	21314	Terrains de sport	7 000.00 €	
51	2315	Requalification centre-ville		- 40 000.00 €
55	21318	Parking de Gaulle	3 000.00 €	
59	2151	Voirie	22 000.00 €	
59	202	Voirie	4 000.00 €	
60	21612	Eglises	2 000.00 €	
66	21538	Réseaux	12 000.00 €	
68	21838	Informatique téléphonie	13 000.00 €	
69	20422	Action économique	10 000.00 €	

77	2315	Réseaux de chaleur	300 000.00 €	
82	21311	Bâtiments communaux	10 000.00 €	
87	2313	Centre culturel et des congrès	35 000.00 €	
Total dépenses réelles investissement			418 000.00 €	- 180 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>238 000.00 €</b>	

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

La Communauté de Communes du Haut-Vallespir a attribué un fonds de concours de 225 000 euros pour la création du réseau de chaleur, ainsi que la régularisation des cessions.

OPÉRATIONS RÉELLES				
Op.	Compte	Libellé	Augmentation	Diminution
77	13251	Fonds de concours	225 000.00 €	
024		Cessions	13 000.00 €	
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>			<b>238 000.00 €</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>238 000.00 €</b>	<b>0.00</b>
			<b>238 000.00 €</b>	

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix POUR / 3 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

Ont voté contre : M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE (procuration de M. Olivier REYNAL)

**APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2025, telle que définie ci-dessus qui s'équilibre en :

Recettes et dépenses à la section de fonctionnement pour 100 000 euros,

Recettes et dépenses à la section d'investissement pour 238 000 euros,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Marie COSTA



Le secrétaire de séance,  
Guillem BANYULS